VILLE DE
LOUHANS
CHÂTEAURENAUD

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

En application de l'article 107 de la loi Notre N°2015-991 du 7 aout 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les informations essentielles figurant dans les budgets prévisionnels.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service financier de la Mairie ou sur demande envoyé par mail.

I – BUDGET PREVISIONNEL 2016 : BUDGET GENERAL

A) Les orientations principales

Le budget 2016 a été construit en suivant trois axes majeurs :

▶ *Ne pas augmenter la fiscalité locale*

▶ *Proposer un programme d'investissement répondant aux attentes des habitants et du territoire*

▶ *Rationnaliser l'ensemble des dépenses de fonctionnement, pour retrouver une part d'autofinancement des investissements satisfaisantes.*

B) Dépenses de fonctionnement

chapitres	Désignation	BP 2015 +DM	BP 2016	Variation 2015/2016 (en%)
011	Charges à caractère général	2 985 878 €	2 780 200 €	- 6.89 %
012	Charges de personnel	4 160 000 €	4 210 000 €	1.20 %
014	Atténuation de produits	378 800 €	378 800 €	0.00 %
65	Autres charges de gestion courante	858 404 €	830 705 €	-3.23 %
66	Charges financières	234 932 €	299 000 €	27.27 %
67	Charges exceptionnelles	2 000 €	2 000 €	0.00 %
022	Dépenses imprévues	70 000 €	86 000 €	22.86 %
	Total dépenses réelles	8 690 014 €	8 586 705 €	- 1.19 %
042	Opérations ordres transfert entre sections	591 870 €	307 500 €	
023	Virement section d'investissement	908 664 €	925 083 €	1.80 %
68	Dotation aux provisions	303 864 €		
	TOTAL DES DEPENSES	**10 494 412 €**	**9 819 288 €**	

▶ La diminution de dépenses entre le BP 2016 et le BP 2015 au chapitre 011 s'explique par :

- un travail d'analyse réalisé en amont par les services sur les budgets thématiques, dans le but d'être plus efficients et de les responsabiliser sur les coûts de fonctionnement et le service rendu,

- le renforcement d'un contrôle et d'un suivi régulier des dépenses de fonctionnement,

- une procédure d'achat qui porte sur la mise en concurrence systématique et le regroupement des commandes pour une meilleure négociation avec les fournisseurs,

- des gains sur les dépenses énergétiques grâce entre autres à la passation de nouveaux marchés (fourniture de gaz, cartes carburant)

▶ L'augmentation du chapitre 012 tient compte:

- des effets du glissement vieillesse technicité (GVT), à savoir les avancements de grade et d'échelon,

- de l'augmentation des cotisations salariales et de la possible augmentation du point d'indice

▶ Au chapitre 65 figurent entre autres:

- la participation au SDIS pour 266 705 € (en baisse par rapport à 2015 où elle s'élevait à 272 904 €)

- la contribution à divers EPCI pour 97 000 €

- la contribution au Syndicat Mixte pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, en année pleine, revue à la hausse à 30 000 €.

- la contribution au CCAS à hauteur de 120 000 € : L'arrivée à terme de l'emprunt contracté pour le foyer logement implique une baisse de la subvention au CCAS. Cependant, la ville souhaitant conforté la vocation sociale du CCAS vis-à-vis des associations et des familles, une partie de la subvention qui été dévolue antérieurement au remboursement de l'emprunt est maintenue pour ces actions spécifiques.

- le forfait communal versé à l'école privée Stella a été estimé à année pleine à 23 000 €.

- L'enveloppe globale dédiée aux associations est maintenue au même niveau qu'en 2015, avec cependant des modalités d'attribution différentes pour 2016. La part de subventions exceptionnelles permettant de soutenir les actions des associations contribuant à l'animation de la ville sera plus importante. Une partie de l'enveloppe consacrée aux associations sportives sera utilisée pour aider les familles de Louhans-Chateaurenaud à payer les frais d'inscriptions aux associations de leurs enfants.

▶ Le chapitre 66 apparait en augmentation de 27.27 %, cela s'explique par l'inscription à hauteur de 95 000 € du remboursement d'une indemnité de refinancement d'un prêt en cours de renégociation. Cette charge est neutre pour la ville car compensée en recette d'investissement par l'emprunt de refinancement qui l'intègre. L'opération permet à la ville de faire refinancement par un autre établissement bancaire en prêt contracté en 2011 au taux de 4.66 % par un nouveau prêt négocié au taux de 1.56 %.
La diminution de la charge des intérêts par rapport au BP 2015 est de12.50 %.
La ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2015 et a continué de renégocier sa dette mettant à profit les conditions avantageuses du marché.

La gestion rigoureuse du fonctionnement mis en place par la municipalité permet d'augmenter le virement à la section d'investissement de 1.80 % par rapport à 2015 et par la même de limiter l'endettement pour financer les nouveaux investissements.

C) Recettes de fonctionnement :

chapitres	Désignation	BP 2015 +DM	BP 2016	Variation 2015/2016 (en %)
70	Produits des services	614 851 €	587 850 €	- 4.39 %
73	Impôts et taxes	4 736 011 €	4 782 013 €	0.97 %
74	Dotation et participation	2 627 289 €	2 309 150 €	- 12.11%
75	Autres produits de gestion courante	1 021 196 €	862 245 €	- 15.57%
013	Atténuation de charges	148 864 €	130 000 €	-12.67 %
77	Produits exceptionnels	344 500 €	20 000 €	
	Total dépenses réelles	9 492 711 €	8 691 258 €	-8.44%
042	Opérations ordres transfert entre sections	239 496 €	262 000 €	
002	Excédent antérieur reporté	762 205 €	866 030 €	13.62 %
	TOTAL DES RECETTES	**10 494 412 €**	**9 819 288 €**	

▶ Les produits des services ont été réévalués en fonction du réalisé 2015. La baisse des effectifs scolaires entrainera une diminution des recettes de cantines. En recettes nouvelles figureront au BP 2016 la mise en place d'un forfait transport scolaire, et d'un forfait NAP. La baisse des dotations de l'Etat nous contraint à revoir la politique tarifaire des prestations apportées par la commune, étant précisé que seule une faible partie du montant de la prestation est refacturée aux familles.

▶ Au chapitre 73 les recettes liées à la fiscalité directe ont été réévaluées avec prudence en tenant compte de la réévaluation des bases prévue par la loi de finances 2016. La collectivité ne disposant pas encore de l'Etat 1259.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises a par contre été notifiée à hauteur de 337 465 € (en augmentation par rapport à 2015 où elle était de 321 101 €.)

La TASCOM a été revu en intégrant la hausse de taux votée par la collectivité et applicable au 1er janvier 2016

La taxe sur l'électricité et la taxe additionnelle sur les droits de mutation sont estimées en fonction du réalisé.

▶ Au chapitre 74 la DGF a été évaluée en soustrayant la contribution au redressement des finances publique de la collectivité soit 159 814 €. Cette nouvelle baisse de 10 % est un minimum.

La loi de finances 2016 a annoncé la fusion des dotations de solidarité rurale et de péréquation. Par ailleurs, au compte 7478, la ville enregistre également une diminution des aides de l'Etat pour le financement de l'Aire d'accueil des gens du voyage, une diminution des prestations CAF dues au transfert de services (RAM coordination) mais aussi à la réévaluation à la baisse de certaines participations (ex crèche).

▶ Les revenus des immeubles seront diminués en raison du transfert des locations du bâtiment du port sur le budget camping.

▶ Les bons résultats de l'exercice 2015 permettent d'inscrire au budget un report de 866 030 € en augmentation par rapport à 2014.

SECTION D INVESTISSEMENT 2016

Chapitre/ opération		RAR	nouveaux
111		450,00	30 000,00
112	Achat de matériel	181 702,00	130 705,00
113	travaux bâtiments scolaires	7 260,00	725 760,00
114	travaux bâtiments culturels	21 300,00	11 000,00
115	travaux bât terrain sport	36 000,00	78 500,00
116	travaux autres bâtiments	20 000,00	429 900,00
117	travaux de voiries et réseau	152 000,00	155 000,00
020	Depenses imp.		45 000,00
2761			
204	partip route		23 000,00
204	opah crue		
202	PLU	24 800,00	18 660,00
165	cautions	1 560,00	10 000,00
103	remb Avance FCTVA		50 000,00
1641	remb emprunts		680 000,00
	nouvel emprunt		22 000,00
166	refinancement de la dette		430 000,00
	total dépenses réelles	**445 072,00**	**2 839 525,00**
O40	transferts entre sections		262 000,00
	travaux en régie		150 000,00
	amortissement subventions		17 000,00
4817	indemnité de refinancement prêt		95 000,00
O41	opérations patrimoniales		129 388,00
	donation Biard		34 388,00
	IRA refinancement dette		95 000,00
	total dépenses d'ordre		**391 388,00**
	total dépenses de l'exercice		**3 230 913,00**
	restes à réaliser		445 072,00
OO1	déficit reporté		**583 463,00**
	TOTAL INVESTISSEMENT		4 259 448,00

Chapitre/ opération		RAR	nouveaux
1068	affection resultats		**821 726,00**
	024		0,00
024/	vente de biens		113 800,00
112	Achat de matériel	38 922,00	
113	travaux bâtiments scolaires		165 690,00
114	travaux bâtiments culturels	132 547,00	2 000,00
115	travaux bât terrain sport		
116	travaux autres bâtiments	5 002,00	31 215,00
117	travaux de voiries et réseaux	28 778,00	26 000,00
10222	FCTVA		110 000,00
10223	Taxe Amenagement		20 000,00
1641	Emprunt		865 237,00
2761			
165	cautions	1 560,00	10 000,00
166	refinancement de la dette		525 000,00
	total recettes réelles	**208 809,00**	**2 690 668,00**
O21	virement de la section de fonctionnement		**925 083,00**
O40	transferts entre sections		307 500,00
	amortissements		*307 500,00*
O41	opérations patrimoniales		129 388,00
	donation Biard		34 388,00
	IRA refinancement dette		95 000,00
	total recettes d'ordre		**1 361 971,00**
	total recettes de l'exercice		**4 052 639,00**
	restes à réaliser		206 809,00
	TOTAL INVESTISSEMENT		4 259 448,00

D) Dépenses d'investissement :

▶ Les principales dépenses d'équipement 2016 porteront sur :

▶Enfance-Education :

La ville engage en 2016 la première phase des travaux de l'école Vial-Vincent pour un montant de 646 760 € qui à terme verront

- La restructuration et surtout la mise aux normes de la cantine pour centraliser la production des repas des écoles maternelle et primaire de Louhans
- La centralisation des salles de classe à Henri Vincent pour optimiser le coût de fonctionnement de l'école
- L'accessibilité pour les salles de classe et la cantine.

- Extension de la salle de sieste de l'école maternelle de Chateaurenaud estimée à 73 000 €
- Rénovation des sanitaires des écoles pour 6 000 €
- Achat de tablettes destinées aux écoles pour 8 000 €
- 2ème tranche de mobilier pour l'école maternelle de Louhans pour 12 000 €.

▶Réfection des infrastructures :

- Réhabilitation partielle du Palace destinée à rendre ce bâtiment plus convivial et moins énergivore pour 260 000 €
- 100 000 € seront consacré à la rénovation de la toiture de la mairie et à la création d'un accueil central.
- Changement de la chaudière de la salle situé au 15 rue Ferdinand Bourgeois pour 15 000 €
- La Ville versera une participation financière aux travaux réalisés par le Conseil Départemental sur la rue de Bram à hauteur de 23 000 €.

▶Accessibilité et amélioration du cadre de vie:

- Conformément à l'agenda d'accessibilité voté un crédit de 50 000 € sera affecté aux divers travaux d'accessibilité des bâtiments.
- Renouvellement du mobilier urbain pour 15 000 €
- Modernisation des illuminations de la ville pour 20 000 €.

▶ Valorisation du territoire:

- Mise en valeur de la voie verte et création d'aires de stationnement pour 30 000 €.
- Les études destinées à mener à bien le projet de plan d'eau débuteront, elles sont budgétées pour 55 000 €.

▶ Culture :

- 13 000 € comme en 2015 seront consacrés à l'achat d'ouvrage pour la bibliothèque.
- Installation d'un audio guide au musée municipal pour un total de 5 025 €

▶Sport :

- La réfection des cours de tennis pour 40 000 €
- L'homologation du stade de la plaine de jeux pour 3 500 €
- La remise en peinture des pylônes du stade de Bram pour 35 000 €

Pour l'ensemble des programmes précités, le budget 2016 consacrera une somme de l'ordre de 1 979 577 € dont 1 560 865 € de dépenses nouvelles. A noter que viendront s'ajouter les travaux en régie pour un montant de l'ordre de 150 000 €

E) Recettes d'investissement :

La recette attendue au titre du remboursement du FCTVA est de 110 000 €.

Le produit attendu de la taxe d'aménagement est de 20 000 €.

Le produit des cessions de bâtiment (9 et 10 rue du capitaine Vic), pour lesquels des promesses de vente ont été signés, est inscrit pour 113 800 €. D'autres propriétés communales sont en vente et leur produit sera également affecté en recette d'investissement.

De même la provision de 300 000 euros constituée fin 2015 sera débloquée et versée à la section d'investissement lorsque la Société MONDO aura honorée le jugement de la Cour d'Appel Administrative.

Des subventions sont attendues au titre de la DETR sur l'extension de l'école maternelle de Châteaurenaud, la restructuration des écoles Vial-Vincent et les travaux du Palace. La municipalité traite encore actuellement d'autres dossiers de subventions qui restent une piste privilégiée de financement de l'investissement.

De cette façon l'emprunt inscrit en recette d'investissement (865 237 €) est purement théorique, permettant de réaliser l'équilibre budgétaire. En effet, et conformément à ses engagements, la municipalité n'aura recours à l'emprunt que de manière raisonnée, sur des projets structurants et en fonction des conditions des marchés financiers.

Conclusion :

Un travail d'analyse et de prospective budgétaire a été conduit en amont de la construction de ce budget. Il a montré très clairement que le niveau des dépenses de fonctionnement n'était pas tenable sur la durée, il ôterait à la ville toute capacité d'investissement et obligerait à augmenter le taux d'imposition des ménages.

Cependant, la municipalité est consciente du rôle moteur que doit jouer la ville de Louhans-Chateaurenaud pour l'ensemble de la Bresse en continuant à financer des projets structurants. Ces investissements contribuent à développer l'attractivité de notre territoire, tout en offrant aux entreprises locales des opportunités de développement de leur chiffre d'affaire.

Les efforts réalisés sur le fonctionnement de la collectivité depuis 2 ans permettent d'équilibrer le budget 2016 sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité. Cependant, si la baisse des dotations se poursuit, d'autres choix plus drastiques devront être faits.

II - BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Le budget 2016 assainissement s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de 478 157 € avec un report de 150 057 €. Le virement à la section d'investissement est de 260 691 € contre 270 695 € au BP 2015. La section de fonctionnement comporte uniquement des mesures de reconduction, les tarifs de l'assainissement restent inchangés.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 754 123 €. La tranche de travaux 2016 est budgétée à hauteur de 373 375 €. Suite à la réalisation du schéma directeur, les principaux travaux porteront sur la mise en séparatif des réseaux en amont du déversoir d'orage de la Vaivre, notamment dans le quartier de la montée Saint Claude

III – BUDGET 2016 CAMPING MUNICIPAL –PORT-AIRE DE CAMPING-CAR

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 92 757 € avec un report excédentaire de 18 757 €. Elle comprend en dépenses, les frais de gestion du camping, du port et de l'aire de camping-car. En recettes, figurent les produits des activités, et aussi cette année la location du bâtiment du port antérieurement affecté au budget ville. Mais en termes de sincérité budgétaire il est apparu plus opportun de l'affecter sur ce budget annexe auquel son activité est liée. On retrouve aussi le remboursement du vol commis l'an dernier.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 36 223 € avec un report de 13 641 €. Le programme d'investissement 2016 porte sur l'installation de bornes automatiques permettant le paiement des prestations sur l'aire de camping-car et du port ceci dans l'objectif de moderniser les infrastructures et de faciliter leur gestion.

IV – BUDGET 2016 LOTISSEMENT LA COLLINE

Il est bâti sur la prévision de la vente de deux parcelles en 2016 et reprend les opérations de stock.